



Les fiches de la formation professionnelle

Mentorat en lycée professionnel

Fiche 4 – Le pilotage du mentorat en lycée professionnel

À compter de la rentrée 2025, le mentorat au lycée professionnel est intégré au dispositif « 1 jeune, 1 mentor ».

Le mentorat peut être assuré par l'une des 66 associations lauréates de l'appel à projets lancé en janvier 2025 par le ministère chargé de la jeunesse (Djepva).

Le mentorat au lycée professionnel s'inscrit dans la continuité des programmes de mentorat déjà en place :

- Le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » ;
- Les cordées de la réussite ;
- Le programme P-TECH.

Les différents types de mentorat

Un mentorat de métier adapté aux lycéens professionnels

Le mentorat de métier vise à renforcer l'insertion des jeunes et le développement de leurs compétences professionnelles et psychosociales.

Les mentors sont des salariés des entreprises de la filière du diplôme professionnel préparé par le jeune ou exercent un métier ciblé par cette formation.

Le mentor partage avec le mentoré son expérience, sa connaissance des codes de l'entreprise et son réseau de contacts professionnels.

Un mentorat de parcours pour le lycéen professionnel

Le mentorat en lycée professionnel s'inscrit dans le parcours de formation de l'élève.

Il s'articule avec les mesures mises en place au sein du lycée, notamment à visée d'insertion (accompagnement personnalisé au CAP, soutien au parcours et parcours personnalisé au baccalauréat professionnel, dispositif AvenirPro).

L'établissement joue un rôle actif dans le soutien et la coordination du programme de mentorat :

- Il apporte son aide pour mettre en place des séances de mentorat, qu'elles soient individuelles ou en groupe ;
- Il participe à la planification et à l'organisation des rencontres entre mentors et mentorés, en mettant à disposition les locaux du lycée professionnel ;
- Il organise ponctuellement des réunions regroupant les mentors pour favoriser l'échange d'expériences ;
- Il assure la liaison entre le programme de mentorat et les équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement, facilitant ainsi une approche cohérente et intégrée du soutien aux élèves.

Un mentorat avec les partenaires du lycée professionnel

Les partenaires professionnels de l'établissement sont mobilisés pour développer un mentorat de proximité, en appui sur le tissu économique local et les tuteurs d'élèves en PFMP.

Le bureau des entreprises contribue au développement du mentorat, à la recherche de mentors et au suivi de la relation de mentorat.

Les Campus des métiers et des qualifications contribuent au développement du mentorat dans l'ensemble des lycées professionnels liés aux filières d'activités du Campus.

Une trajectoire nationale, un pilotage en région académique et une organisation en lycée professionnel

Le dispositif de mentorat en lycée professionnel s'appuie sur plusieurs niveaux d'instances pour assurer l'efficacité de son suivi et de sa gouvernance.

Les établissements et partenaires de proximité

Les lycées professionnels agissent en collaboration étroite avec :

- Les entreprises locales partenaires ;
- Les 66 associations lauréates de l'appel à projet lancé par le ministère chargé de la jeunesse.

Cette approche territorialisée permet d'ancrer les projets dans leur environnement immédiat et de s'appuyer sur des partenariats existants.

Au niveau académique ou régional, un interlocuteur privilégié : le Drafpic

Le délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue (Drafpic) assure le suivi et la coordination des différents projets à l'échelle de l'académie ou de la région académique.

Un réseau de référents « mentorat »

Le Drafpic peut s'appuyer sur un référent mentorat au niveau académique ou régional, qui joue un rôle clé dans l'animation et le suivi opérationnel du dispositif sur le terrain. Le réseau des référents « mentorat » est animé au niveau national par le bureau A2-2 de la Dgesco.

Cette organisation à plusieurs niveaux permet d'assurer :

- Une cohérence entre les projets locaux ;
- Un partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- Un suivi global du déploiement du mentorat en LP ;
- Un lien entre le niveau local et les instances nationales.

En structurant ainsi la gouvernance, le dispositif peut s'adapter aux spécificités locales tout en maintenant une coordination et un pilotage d'ensemble.